Discrimination des salariés non-européens – Election au CA : la justice conforte la position de SUD

Le Tribunal de Grande Instance de Paris vient de donner satisfaction à SUD-AFP qui l'avait saisi pour demander la **suspension de l'élection des représentants du personnel au Conseil d'administration de l'AFP.**

Dans son ordonnance de référé rendue le 12 avril 2011, le TGI a suspendu le processus électoral jusqu'à la parution au Journal officiel de la **décision du Conseil constitutionnel concernant le droit de vote des salariés « non-européens »1 de l'AFP.** Cette décision sur une **question prioritaire de constitutionnalité** soulevée par SUD-AFP doit intervenir avant le 16 juin (L'audience publique est prévue le 27 avril)…

Lisez ce communiqué ci-dessous.